



## CR de la réunion IADE du 8 octobre 2015

### Ministère de la santé, DGOS

Première réunion du cycle de concertation « IADE » qui se déroulera en deux temps :

- un premier «*entre soi* » c'est à dire IADE/DGOS
- Un deuxième avec l'entrée d'organismes médicaux : SFAR, CFAR, SUDF, SFMU.

Le but de ces concertations est de faire le point sur les pratiques professionnelles IADE réelles actuelles, sur des nouvelles envisageables et de les comparer avec notre réglementaire qui pourrait dès lors évoluer (article d'exclusivité en anesthésie et de priorisation dans les SMUR)

#### **Pour la DGOS :**

Une importante délégation de douze personnes couvrant tous les services en lien avec nos revendications.

Présidence par Mme Lenoir Salfati, Sous-directrice des ressources humaines du système de santé  
Coordinations et centralisation des contributions : Mme Pilar Verdoncq : sous-direction des ressources humaines du système de santé, bureau RH2

#### **Pour la délégation IADE :**

CGT : Brigitte BENAYOUN (Bordeaux), Bruno Francheschi (AP-HP), Vincent PORTEOUS (Lille)

SNIA : Jean Marc SERRAT ( Montpellier ) , Bruno HUET (Argenteuil)

FO : Cristian Prud'homme ( Strasbourg)

ANEIA : excusé

A notre demande, le mandat de la DGOS est précisé.

Comme on pouvait le craindre, la DGOS n'a aucun mandat pour évoquer :

- **Les salaires et la grille salariale** (question renvoyée au processus global PPCR soit pour notre catégorie 2019/2020 !)
- **La reconnaissance de la pénibilité de l'exercice** avec soit un éventuel retour en catégorie active ( cf sages-femmes qui ont conservé cette reconnaissance malgré un nouveau positionnement ) ou l'ouverture du CPPP au fonctionnaires sédentaires ( compte pénibilité )  
Sur cette question, aucune réponse
- La DGOS annonce ne pas avoir plus mandat pour évoquer **le positionnement statutaire des IADE au sein de la FPH** (corps spécifique ou IDE spécialisés ?) ni son éventuel **repositionnement au sein du Code de la santé publique**

Sur ce dernier point, cela sous-entend également que le positionnement futur des IADE en ***profession dite intermédiaire comme la reconnaissance d'une pratique avancée*** ne seront pas débattus !

Pour suite de notre demande de précision, la DGOS nous annonce qu'elle n'a aucun mandat pour même envisager **la pratique actuelle IADE comme ses éventuelles extensions en tant que pratique avancée.**

**Pour rappel :** A la sortie de la journée « coup de semonce » du 21 mai, nous devions être convoqués avant le 3 juillet pour que nous soit présenté le dispositif de concertation. Il devait être constitué par plusieurs groupes de travail.

- IADE et pénibilité
- IADE et pratique avancée
- IADE et mode d'exercice en pré hospitalier, en anesthésie et en ambulatoire

Nous n'avons jamais reçu la convocation attendue malgré un mail et une lettre officielle de relance

La réunion de ce 8 octobre dont la convocation ne nous est parvenue que lorsqu'il s'est avéré que la mobilisation IADE serait forte, n'est donc finalement que la simple concrétisation de cette annonce de réunion le 21 mai.

La mauvaise nouvelle est que son champ s'est considérablement réduit alors que la DGOS nous assurait avoir le mandat du cabinet pour le dispositif annoncé.

Ces points étant précisés, la DGOS nous présente, via un diaporama joint à ce CR, le dispositif de concertation dont la méthodologie ne peut être discutée sauf à souligner que les documents, contributions et modifications des participants devront parvenir aux participants avant les réunions et non être découverts sur table.

Les 4 items proposés en objectifs sont donc :

- Exercice IADE et l'ambulatoire. Il a été précisé que l'exercice en plateau dit « hybride » (salles de radiologie interventionnelle, salles d'embolisation etc) entrerait aussi dans ce cadre
- Exercice IADE et SSPI
- Exercice IADE et gestion de la douleur
- Exercice IADE et les « transports »

**Deux choses interpellent :**

- L'exercice « classique » des IADE en bloc et en per opératoire n'apparaît pas dans les objectifs même s'il est présent à minima dans la proposition de grille d'analyse. Ce point doit être précisé. Il serait inacceptable que l'exercice principal des IADE ne soit pas étudié et réévalué.
- La terminologie « transport » bien que déjà fortement contestée devant Mme Gardel (délégation du 1<sup>er</sup> octobre) revient encore. Il est alors reprécisé avec insistance que les IADE ne sont pas des transporteurs mais des paramédicaux qui n'ont pas vocation à se cantonner aux transferts inter hospitaliers mais bien à être en première ligne de la totalité du champ des secours médicaux extrahospitaliers, des SAMU-SMUR mais aussi des SSSM. Le terme « transport » ne peut donc être accepté et doit être remplacé par « secours pré hospitalier ».

Les dates de ces 3 réunions sont :

- Le 5 novembre
- Le 3 décembre
- Le 16 décembre

Nous avons protesté estimant que le calendrier ne nous apparaissait pas suffisamment resserré. La DGOS trouve au contraire que le rythme est soutenu et qu'il n'est pas possible de faire plus court notamment pour lui permettre de prendre tous les contacts nécessaires pendant le temps de cette concertation ( en clair : d'avoir des échanges avec les organisations médicales sur les travaux en cours).

Le délai d'un mois entre les deux premières réunions apparaît cependant injustifiable.

La DGOS nous a aussi annoncé que les syndicats siégeant au CSFPH (conseil supérieur de la fonction publique hospitalière) seraient convoqués à partir de la réunion du 5 novembre.

Il n'est bien évidemment pas du rôle de l'intersyndicale de s'opposer à la venue d'organismes représentatifs

**Pour autant il doit être rappelé que ce mouvement a été initié par l'intersyndicale CGT-SNIA rejoints par tous les collectifs régionaux IADE, par l'ANEIA et par FO.**

**Les revendications de tous sont maintenant communes et elles sont portées par la quasi-totalité des IADE.**

De même il apparaît que les objectifs de ces réunions de concertation sont une évaluation et redéfinitions des pratiques professionnelles.

Ces constats comme le fait que ce mouvement n'est pas un mouvement des IADE hospitaliers mais de l'ensemble de la profession, y compris donc les salariés des secteurs privés, ont amené les 3 organisations présentes le 8 octobre (CGT, SNIA et FO) à exiger que tous les participants des futures réunions soient des IADE en exercice.

Cette demande a été validée par la DGOS.

***En ce qui concerne le deuxième temps de ces concertations (en janvier avec l'entrée d'organismes médicaux) :***

il a été rappelé que le travail qui serait fait en amont n'avait pas vocation à être rayé d'un trait de plume à l'entrée dans les réunions de nouveaux participants, quels qu'ils soient.

**Les enjeux de concordance entre le réglementaire et la pratique réelle des IADE, de légitime reconnaissance de l'apport réel des IADE à l'offre de soin, comme de qualité des soins délivrés aux patients et de maîtrise réelle des coûts (tous les coûts !) ne sauraient être pris en otage par quiconque.**

**Les IADE en appellent à madame la Ministre de la santé pour démontrer qu'elle est la ministre des patients et des paramédicaux tout autant que celle d'autres catégories.**

Les Représentants IADE se sont étonnés de l'absence programmée de certains syndicats ou associations médicales autour de la table (SNPHARe et AMUF notamment) et de la sélection exclusive de « sociétés savantes »

Cette deuxième phase de la concertation soulève donc beaucoup d'interrogations. Pour autant les IADE réaffirment et réaffirmeront jusqu'au bout et avec force leur volonté inflexible d'obtenir la reconnaissance qu'ils méritent et le positionnement statutaire qui traduit leur activité réelle.

***Les concertations avec la DGOS sous le contrôle du cabinet de la Ministre de la santé débutent. Les organisations qui portent la parole des IADE œuvreront pour la faire entendre et respecter.***

***Bien qu'il ait été sous-entendu qu'une nouvelle redéfinition des missions de la profession amènerait à une revalorisation, le compte n'y est pas et il y a trop d'incertitudes !***

***Les IADE, plus que jamais, doivent donc continuer à se mobiliser fortement, à se réunir régulièrement dans les AG, à rejoindre leurs collectifs et les organisations qui soutiennent LEURS revendications.***

***Chaque journée de réunion sera l'occasion d'organiser une mobilisation régionale et locale à laquelle les IADE devront, s'ils veulent obtenir leur dû, participer aussi massivement qu'ils l'ont fait le 1er octobre.***

***Les représentants des collectifs régionaux doivent s'organiser pour être présents le 7 novembre à Paris.***

***La décision d'une nouvelle manifestation nationale avant les fêtes ou le jour de la première réunion plénière (avec les organisations médicales) est à l'étude.***

Pour la CGT : Vincent PORTEOUS

Pour le SNIA : Jean Marc SERRAT

**Paris, le 10 octobre 2015**